

Cour d'Appel de Versailles  
Tribunal judiciaire de Versailles  
Jugement prononcé le : 09/06/2022  
5ème chambre correctionnelle section 2  
N° minute :  
N° parquet :

Extrait des minutes du Greffe  
du Tribunal Judiciaire de Versailles

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Versailles le NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX,

composé de juge, présidente du tribunal correctionnel désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de

en présence de , substitut,

a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

**ET**

**Jugé et opposant**

Nom :

né le

Nationalité :

Situation familiale :

Situation professionnelle :

Antécédents judiciaires :

Demeurant :

Situation-pénale :

non comparant représenté avec mandat par Maître SCHINAZI Allan avocat au barreau de PARIS toque E1098,

**Prévenu du chef de :**

CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS  
faits commis le

## DEBATS



**PAR CES MOTIFS**

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de

**DÉCLARE** recevable l'opposition formée par

**SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

**FAIT DROIT** à l'exception de nullité ;

**MET À NÉANT** l'ordonnance pénale correctionnelle rendue et statuant à nouveau ;

**AU FOND :**

**RELAXE** ; des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE

1 copie dossier  
1 copie TAJ  
1 copie Me SCHINAZI

LA PRESIDENTE



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Greffier

09 SEP. 2022